

L'ÉCHO

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

Sommaire :

Le maire Milot distribue des tâches

Le brûlage d'herbe, une habitude à perdre

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Construction, rénovation et démolition	2
Licence pour votre chien (rappel)	2
Divers communiqués	3
Comité loisirs et social Saint-Luc-de-Vincennes—Remerciements	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

Mot du maire

Cette année, le conseil va avoir de quoi s'occuper: l'assainissement des eaux, l'aqueduc, le fameux tas de compost et surtout le changement de directeur général.

Tous sont au courant de l'événement heureux que Rita Massicotte doit gérer. Je suis très heureux pour elle et sa famille. Pour une fin de carrière, c'est merveilleux. Un avenir plein de rêves les attend et je suis certain que Rita, avec la façon dont elle a dirigé notre municipalité en tant que d.g., saura profiter pleinement de cette surprise inattendue de Loto-Québec.

Cependant pour le conseil, ce sera une tâche ardue de remplacer Rita qui avait une grande expérience et surtout une compétence connue par les autres

maires. Au point de vue comptabilité, de la greffe et tout ce qui entoure l'administration municipale, Rita est une experte. Quant l'informatisation est arrivée, elle a été la première à maîtriser ce domaine qui est devenu essentiel. Que ce soit les lois, les règlements, les contacts politiques, on pouvait avoir confiance en elle. Elle est pleine de talents et je suis sûr que ce sera très difficile de la remplacer.

Toujours disponible et prête à aider le ou la remplaçante, Rita va me manquer ainsi qu'à la population de notre municipalité et nous nous rappellerons surtout sa grande honnêteté.

Merci Rita!



L'Écho transmet l'information

Jean-Claude Milot, maire.

CAISSE POPULAIRE DU SUD-DES-CHENAUX — AVIS

La Caisse populaire du Sud-de-ChenauX tiendra son assemblée générale annuelle, **mardi le 20 avril 2010, à 19 h 30, à la salle communautaire de Batiscan.**

La Caisse populaire du Sud-des-

ChenauX met à la disposition des citoyens de Saint-Luc-de-Vincennes un autobus, dont le départ vers Batiscan est prévu pour 18 h 45.

L'autobus sera situé en face de l'Église.



La rénovation de plus en plus populaire

Construction, rénovation ou démolition

La belle saison arrivera bientôt. Les projets de rénovation, construction et démolition sont souvent au rendez-vous au cours de cette période.

Nous désirons vous informer qu'il est nécessaire, en vertu de la réglementation d'urbanisme, d'obtenir un permis avant de débiter des travaux de construction, rénovation ou démolition.

M. Francis Dubreuil, inspecteur en bâtiment, est responsable de l'émission des permis.

Vous devez vous présenter au

bureau municipal pour formuler votre demande.

La directrice générale et secrétaire-trésorière complètera votre demande et la transmettra à l'inspecteur en bâtiment. Ce dernier est présent sur notre territoire le lundi, en avant-midi seulement.

C'est pourquoi, si vous avez un projet en tête et que vous voulez le réaliser au début du printemps, il est souhaitable de déposer votre demande de permis le plus tôt possible afin d'éviter l'achalandage du mois de mai et les délais pour l'émission du permis.

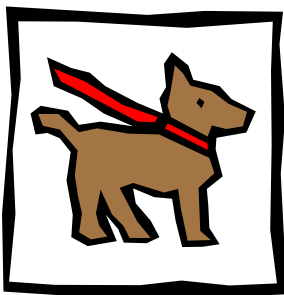
Ce dernier est valide pour une période de 12 mois.

Les rénovations donnent un coup de jeunesse à nos propriétés.

LE MAIRE MILOT DISTRIBUE DES TÂCHES AUX ÉLUS

Monsieur le maire Milot a pris la décision de confier des responsabilités aux élus, comme suit:

- Madame Françoise Asselin sera le lien entre la Comité de la bibliothèque et la municipalité.
- Madame Nicole Grenon sera le lien pour les dossiers environnementaux.
- Madame Francine Therrien sera le lien avec les responsables de la Politique familiale de la MRC des Chenaux.
- Monsieur Jacques Lefebvre sera le lien avec le dossier de la planification stratégique de la MRC des Chenaux.
- Monsieur Robert Normandin s'occupera du dossier de la voirie.
- Monsieur Daniel André Thibeault quant à lui, s'occupera du dossier des loisirs.



Quel numéro identifiera-t-il votre chien?

Licence pour votre chien (rappel)

Un petit mot pour vous rappeler que vous devez licencier votre chien au bureau municipal.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter au bureau municipal, **faites-nous par-**

venir par la poste les coordonnées de votre animal : race, nom, sexe, couleur ainsi que les vôtres : nom, adresse,

numéro de téléphone.

Il nous fera plaisir de vous retourner votre médaillon par le retour du courrier.

Le coût est 10 \$ par chien et de 75\$ pour un chenil.

Il est de votre responsabilité de licencier votre

chien.

A défaut d'obtenir votre licence au bureau municipal, l'inspecteur, Luc Normandin, pourra au cours du mois d'avril, se présenter chez-vous pour licencier votre ou vos chiens.

DIVERS COMMUNIQUÉS

Boulangier-Laitier

Tous les mercredis, en avant-midi, un boulangier-laitier passe à Saint-Luc-de-Vincennes. Il vend du lait, du pain et des gâteaux. Vous pouvez communiquer avec M. Robert Cloutier au numéro (819) 378-0373 pour obtenir ce service.

déchets, Une commande de 500 bacs, faite en collaboration avec plusieurs municipalités, a permis d'obtenir un meilleur prix.

Le 240 litres à déchets ou à recyclage est à 54 \$, tandis que le 360 litres à déchets est à 66\$. Premier arrivé, premier servi.

Stanislas. Réservation d'une table 20 \$ avant le 18 avril à Martine Gauthier (418) 328-3877. Un minimum de 15 tables est requis pour tenir l'activité.



Des informations intéressantes....

Bacs à recyclage et à déchets

Nous avons en stock des bacs pour le recyclage et à

Méga vente d'articles pour bébés et enfants au profit de MFD, dimanche le 2 mai, à la Sucrierie Boisvert de St-

LE BRÛLAGE D'HERBE, UNE HABITUDE À PERDRE

Cette année, le printemps est hâtif. Parfois certaines personnes allument des feux à ciel ouvert.

Nous vous informons que le brûlage de l'herbe morte est défendu.

Malheureusement, chaque année, au Québec, elle est l'origine de près de vingt (20) incendies de forêt qui cou-

vrent une superficie de 60 terrains de football.

Il est également interdit de faire brûler des rebus.

Toutefois, la municipalité peut émettre un permis pour le brûlage de matières ligneuses suite à un déboisement à certaines conditions.

La Société de protection des forêts contre le feu doit émettre

également un permis si les travaux sont prévus à certaines dates.

Il est important de vous informer avant d'allumer un feu.

Si vous allumez un feu, vous risquer de devoir payer une contravention et si la sortie des pompiers est nécessaire, les frais inhérents à la sortie des pompiers sont d'environ 1500 \$.

COMITÉ LOISIRS ET SOCIAL SAINT-LUC-DE-VINCENNES—REMERCIEMENTS

Le Comité loisirs et social de Saint-Luc-de-Vincennes désire remercier les nombreux participants au tournoi de hockey bottine, qui a eu lieu le 23 janvier dernier, qui ont répondu à l'invitation lancée par le comité et à tous les visiteurs pour avoir contribué au succès de l'événement.

Mais, un tel événement n'aurait

pu avoir lieu sans l'implication de nombreux bénévoles et commanditaires. Pour cette raison, le Comité loisirs et social désire dire un sincère merci aux bénévoles suivants : Manon Normandin, Annie Normandin, Marie-Joëlle Carignan, William Carignan, Ginette Normandin, Francine Therrien, Brigitte Noël, Annette Normandin, Denis Trudel,

Jean-Philippe Hamelin et Alexandre Veillette.

Les commanditaires Pétro-T, Caisse populaire du Sud-des-Chenaux et Construction G. Therrien inc.

Le Comité loisirs et social Saint-Luc-de-Vincennes.



Les jeunes en action...

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

660, Rue Principale
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782
Télécopie : 295-3782
Messagerie : Municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web: www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h,
du lundi au vendredi, sauf le vendredi après-midi où le
bureau est fermé.

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 9.1.1
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-environnement : 1-866-694-5454

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers :

Françoise Asselin 295-3514

Nicole Grenon 295-3660

Francine Therrien 295-5241

Jacques Lefebvre 295-3242

Robert Normandin 295-3607

Daniel André Thibeault 295-3314

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égout et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le lundi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeu-

nes. Ginette Normandin en est la présidente au numéro 295-1135.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du mercredi** qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Mme Réjeanne Fortin et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-5342

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Théophile Beaudoin au numéro 295-3293.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.